



FICHE PRATIQUE MEXIQUE



INFORMATIONS GENERALES



- ✓ **Nom officiel** : Etats-Unis du Mexique
- ✓ **Chef de l'Etat** : Enrique Peña Nieto
- ✓ **Régime politique** : République constitutionnelle présidentielle fédérale
- ✓ **Langue officielle** : Espagnol
- ✓ **Densité de population** : 61 hab./km²
- ✓ **Religions** : catholique (84%), protestante (10%)
- ✓ **Taux de change** : 1 EUR = 20,1112 MXN et 1 MXN = 0,0497 EUR (février 2016)
- ✓ **PIB** : 917 Md€ (14^{ème} rang mondial)
- ✓ **Indice de Développement Humain (IDH)** : 0,775 (61^{ème} rang mondial)
- ✓ **Fête nationale** : 16 septembre (commémoration du début du soulèvement du 16 septembre 1810 qui conduira à la proclamation de l'Indépendance en 1821)
- ✓ **Extension internet** : .mx

INFORMATIONS VOYAGE

DECALAGE HORAIRE AVEC PARIS :

- -7 heures ;
- -8 heures durant quelques jours lors du changement d'heure.

NOMBRE D'HEURES DE VOL (DIRECT) : 11h00

BUDGET APPROXIMATIF POUR LE VOL (ALLER-RETOUR) : 2 000€

CLIMAT :

Le Mexique baigne dans un climat chaud et humide à l'année, notamment dans le sud du Tropicque, alors que les sommets subissent un climat tempéré et sec avec des hivers très frais. Si le littoral est le plus arrosé et le plus chaud dans l'année, le reste du pays connaît néanmoins des pics de chaleur et de fortes pluies de juin à septembre. La saison sèche s'étend d'octobre à avril, période pendant laquelle il ne pleut pas. En outre, les Caraïbes sont assujetties à la saison cyclonique de septembre à octobre, avec des vents violents et de fortes pluies.

FORMALITES D'ENTREE ET DE SEJOUR :

Il n'y a pas d'obligation de visa de court séjour pour entrer au Mexique. Le passeport et le billet aller-retour sont obligatoires ; la validité du passeport doit couvrir la durée du séjour prévu. A l'entrée sur le territoire mexicain, les services migratoires pourront demander au voyageur, entre autres, de justifier de ses moyens d'existence pendant son séjour au Mexique.

En effet, si le Mexique autorise le séjour des étrangers sur son territoire pour une durée maximale de 180 jours, aucune activité, rémunérée ou bénévole, n'est autorisée sur cette période. Dans le cadre de la nouvelle loi migratoire du 25 mai 2011, mise en œuvre le 12 novembre 2012, les autorités mexicaines luttent de manière de plus en plus stricte contre le travail illégal et multiplient les contrôles. Les contrevenants risquent une expulsion immédiate du pays, souvent assortie d'une interdiction de séjour pouvant aller jusqu'à deux ans.

Un visa est nécessaire pour toutes les activités rémunérées ou lorsque le séjour dépasse 180 jours. Les visas doivent être sollicités auprès de la section consulaire de l'ambassade du Mexique. Les visas sont délivrés dans un délai de deux jours et leur validité commence le jour où ils sont délivrés.

SANTE (VACCINS OBLIGATOIRES, PRECAUTIONS PARTICULIERES) :

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite est recommandée. Autres vaccinations conseillées (selon conditions d'hygiène et durée du séjour) : fièvre typhoïde, hépatites virales A et B. Pour des séjours de longue durée, la vaccination contre la rage peut être recommandée.

Pour plus d'informations : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/mexique/>

INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ

LE CONSEIL DE L'UNIC :

A venir...

LES LIENS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE LA FILIERE EQUINE DU PAYS :

- Federación Ecuestre Mexicana
<http://fem.org.mx/>

LES FORMALITES A L'EXPORT

EXPORTATION D'UN EQUIDE :

Dans la majorité des cas l'exportation d'un cheval depuis la France vers l'étranger ne nécessite pas de formalités administratives auprès du SIRE. Trois exceptions existent pour les races Pur sang, Pur sang Arabe et Trotteur Français.

Pour les autres, des formalités sanitaires sont souvent à réaliser, et nécessitent l'intervention d'un vétérinaire.

Plus d'informations en cliquant [ici](#).



TAXES A L'IMPORTATION DANS LE PAYS :

Le 1er juillet 2012, le Mexique a révisé sa législation concernant l'Imposition générale à l'importation des produits en provenance de l'Union européenne. Suite à cela, de nombreux produits sont devenus exempts de droits de douanes. Seuls les aliments pour chevaux (code douanier 23.09) restent soumis à une imposition particulière et sont taxés

10 USD/kg. L'ensemble des autres produits a été exempté de droits de douanes par cet accord.

	Droits de douane (UE)	Droits de douane (MFN*)	TVA
Chevaux de sport et d'élevage	0%	10% ou 20%	-
Semences	0%	0%	-
Articles de sellerie et cuirs	0%	0%	16%
Textiles	0%	20% ou 25%	16%
Aliments	0%, 3% ou 10 USD/kg	0% ou 3%	-
Produits vétérinaires	0%	0%, 5% ou 15%	jusqu'à 16%

* MFN : Most Favoured Nation = Nation la Plus Favorisée

TARIF APPROXIMATIF DU TRANSPORT POUR LES CHEVAUX :

❖ **Tarif 1 Paris – Mexico** : environ **16 300€** pour une stalle de 3 chevaux.

Incluant	N'incluant pas
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tests sanitaires export avec protocole EXPADON ; ✓ Quarantaine ; ✓ Envoi de sang au laboratoire ; ✓ Frais vétérinaires ; ✓ Certificats sanitaires complétés + déplacement DDSPP ; ✓ Assistance aéroport, douane ; ✓ 1 convoyeur + billet retour ; ✓ Fret aérien pour une stalle/3 chevaux ; ✓ Frais de compagnie ; ✓ Agency fees. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Frais de pré tests ; ✗ Maréchal ferrant, vaccinations, et autres soins...; ✗ Transport jusqu'à Paris ; ✗ Les frais à l'arrivée ; ✗ L'assurance des chevaux.

❖ Tarif 2 (via Roissy CDG) :

1 cheval (en groupage avec 2 autres)	8 000€
3 chevaux (une stalle)	20 800€

Incluant	N'incluant pas
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 jours de quarantaine ; ✓ Frais du laboratoire pour tests nécessaires à l'exportation ; ✓ Frais du vétérinaire pour les prélèvements liés à l'exportation (estimés) ; ✓ Déplacement de l'agent à la DDPP pour signature des certificats sanitaires ; ✓ Acheminement par route du site de quarantaine à l'aéroport d'Amsterdam ; ✓ Fret aérien de Roissy CDG à Mexico ; ✓ Taxes aériennes ; ✓ Salaires et billets de l'accompagnateur ; ✓ Opérations de douane ; ✓ Equipement des chevaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Acheminement par route du lieu de stationnement des chevaux au site de quarantaine ; ✗ Assurance des chevaux ; ✗ Frais à l'arrivée à Mexico ; ✗ Tous les frais non mentionnés dans « Incluant ».

Attention : Ces tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif puisque les prix dépendent d'un certain nombre de paramètres. Ils seront remis à jour à chaque nouvelle demande. Ces données correspondent à des chevaux de gabarit "standard".

LE LIEN VERS LA FICHE PAYS MEXIQUE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :
<http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ci-resinter-fi-mexique.pdf>

LE LIEN VERS LA FICHE RISQUE PAYS DE LA COFACE :
<http://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Mexique>

LIENS VERS EXPADON POUR LES PROTOCOLES SANITAIRES :

- Chevaux : <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/docs/certificat/MXEQTJUN13.pdf>
- Semence : <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/docs/certificat/MXSPCAVR14@.pdf>